

# Les chiffres sur les effets du pont divisent toujours

**Pont de la Poya** » «Le pont de la Poya remplit pleinement l'objectif fixé par le plan directeur partiel des transports (PDpT)», annonce la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) dans un communiqué. Selon les derniers comptages routiers effectués en septembre pour mesurer le trafic en ville de Fribourg à la suite de l'ouverture du pont de la Poya, la limite des 15% d'augmentation n'est plus dépassée. JurAction conteste vivement ce constat.

«Le canton trompe grossièrement la population. Il reprend à son compte une prétendue marge de tolérance de 15% suggérée dans un rapport de juin 2015, alors même que le PDpT, contre-signé en 2007 par le Conseil d'Etat et les communes de Fribourg et Granges-Paccot, n'en faisait aucunement mention. Il est signalé dans le document

que les valeurs ne seront pas augmentées», souligne Maurice Robadey, membre de JurAction.

Autre élément de désaccord, le calcul de la hausse à l'avenue du Général-Guisan. Selon les dernières estimations, l'Etat mentionne une augmentation de 12% pour cette avenue (contre 43% en printemps 2015). Pour JurAction, l'augmentation est de 25%. «Le comptage initial avait été faussé à l'époque car, invoquant une déviation modifiant l'affluence à Général-Guisan, les responsables avaient rajouté 650 véhicules au calcul du trafic dans cette artère», ajoute Maurice Robadey.

La seule artère où le trafic est délicat pour les autorités, est la route de Chantemerle à Granges-Paccot. La hausse de trafic est évaluée à 14%. Un résultat qui les pousse à réfléchir à «l'aménagement de mesures complé-

mentaires à celles déjà prises», comme l'interdiction aux poids lourds ou la mise en place d'une zone 30 devant l'école de Chantemerle.

---

## 15 pour cent

La marge de tolérance prise en compte par le canton et contestée par JurAction.

---

Le canton souligne que les mesures d'accompagnement complémentaires mises en place par la ville de Fribourg l'été dernier «ont permis d'améliorer la situation dans les zones qui connaissaient une hausse supérieure à 15% et une nette amélioration de la qualité de l'air et une baisse du bruit».

Des aménagements seront étudiés à la route de Morat pour «abaisser le régime de circulation» et prioriser les transports publics alors que des espaces seront requalifiés. «Il est très bon signe que l'Etat s'engage à cet effet à soutenir des limitations de vitesse et de favoriser la mobilité douce», juge à ce sujet Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal en charge de la mobilité.

Dans plusieurs autres zones de la ville, des baisses ont été calculées, comme à la route des Alpes (-38%), sur le Varis (-33%) ou à la route de Berne (-45%). A la route des Neigles dans le quartier de l'Auge, la situation reste la même qu'avant l'ouverture du pont de la Poya. Il n'empêche, les membres de JurAction réfléchissent à la possibilité d'engager une action en justice pour faire valoir «les droits des habitants du quartier». » **IGOR CARDELLINI**